Pécresse a perdu : elle doit à nouveau offrir aux clandestins le transport gratuit en Ile de France....

écrit par Diogene le paien | 11 juillet 2018



J'exagère. Pas tout à fait gratuit, une réduction de 75 pour cent sur le tarif normal… C'est bien le moins que la France puisse faire : faire payer les cochons de Français qui bossent et respectent la loi et offrir à ceux qui sont dans l'illégalité la possibilité d'aller profiter de la vie gratis…

Christine Tasin

Transports : la justice annule la décision de Valérie Pécresse de supprimer le tarif préférentiel pour les clandestins

« Je considère qu'en République une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux considérée qu'une personne qui respecte la loi », estime la présidente LR de la région Ile-de-France.

C'était une des premières mesures votées à son arrivée à la présidence de la région Ile-de-France. Valérie Pécresse avait fait adopter dès son arrivée « une délibération excluant du bénéfice de la réduction à 75 % des tarifs de transport les

personnes en situation irrégulière ainsi que leurs familles » bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat.

Le tribunal administratif, saisi par des associations, des syndicats et un groupe politique, avait annulé cette délibération fin janvier, estimant que la décision était « entachée d'une erreur de droit ».

Ile-de-France Mobilités, avait fait appel de cette décision, mais la Cour administrative d'appel a finalement confirmé ce vendredi l'annulation de cette décision.

Ile-de-France Mobilités a indiqué dans un communiqué vendredi qu'il allait se porter en cassation au Conseil d'Etat. Valérie Pécresse estime en effet qu'une telle réduction tarifaire « est une véritable prime à l'illégalité, puisqu'elle bénéficie à des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner sur le territoire français ». Cette réduction dans les transports a coûté 43 millions d'euros en 2015, précise-t-elle, soit l'équivalent du « budget que la Région consacre chaque année au financement du logement social des familles franciliennes ou à une augmentation de 18 euros du passe Navigo annuel ».

Alors que tombait la décision de la Cour administrative d'appel, Valérie Pécresse a écrit aux députés, vendredi, pour leur demander d'exclure des tarifs sociaux des transports les clandestins dans le cadre du projet de loi asile et immigration. « Après le vote du premier texte à l'Assemblée nationale au cours duquel ce sujet a été volontairement écarté, un amendement a finalement été adopté au Sénat qui conditionne l'obtention de la tarification sociale dans les transports à la régularité du séjour sur le territoire. Il appartient maintenant à l'Assemblée nationale de prendre ses responsabilités pour maintenir cet article dans le projet de loi final », leur a écrit la présidente d'Ile-de-France.

« Je considère qu'en République une personne en situation

irrégulière n'a pas lieu d'être mieux considérée qu'une personne qui respecte la loi », résume-t-elle.

http://www.atlantico.fr/pepites/transports-justice-annule-deci sion-valerie-pecresse-supprimer-tarif-preferentiel-pourclandestins-3446673.html?yahoo=1

Ce n'est plus : » Tout, tout pour ma chérie, ma chérie
Toi, viens avec moi… » de Polnareff mais c'est désormais :
« tout, tout pour les clandos, les clandos, toi viens chez moi
et sers toi » …

Continuez donc à nous envahir : vous aurez tout en France !